



Balances des paiements 2014 de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Principaux postes de la balance des paiements en 2014 (soldes)

Montants en milliards de F CFP

	Nouvelle-Calédonie		Polynésie française	
	2013	2014	2013	2014
Compte des transactions courantes (I)	-167,3	-132,1	14,3	18,7
dont : - Biens	-167,1	-133,6	-146,7	-142,2
- Services	-63,6	-63,6	47,5	53,1
- Revenus	30,7	41,6	54,1	57,0
- Transferts courants	32,7	23,4	59,3	50,7
Compte de capital (II)	0,7	1,0	0,3	-0,1
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-166,6	-131,1	14,6	18,6
Compte financier	185,1	136,7	-15,7	-24,4
dont : - Investissements directs (IV)	189,3	156,0	3,1	1,3
- Investissements de portefeuille (V)	4,3	-13,8	-0,6	6,2
- Autres investissements	-8,6	-5,6	-18,2	-32,0
Erreurs et omissions	-18,5	-5,5	1,2	5,8
<i>Pour mémoire : derniers PIB disponibles</i>	<i>886,0</i>	<i>886,0*</i>	<i>529,3</i>	<i>538,6</i>

* PIB 2013

Sources : IEOM, ISEE, ISPF

Les balances des paiements 2014 confirment l'amélioration du solde des transactions courantes observé en 2013 : réduction du déficit en Nouvelle-Calédonie ; hausse de l'excédent en Polynésie française.

Nouvelle-Calédonie

Dans un contexte économique en phase d'amélioration et de légère reprise des cours du nickel, le déficit des transactions courantes s'est réduit en 2014, s'établissant à 132,1 milliards de F CFP après 167,3 en 2013.

La diminution du déficit des échanges de biens (-133,6 milliards de F CFP) est le résultat de la reprise des exportations et du maintien des importations. Le déficit des échanges extérieurs de services s'est stabilisé au même niveau qu'en 2013. La rubrique « revenus » voit son excédent s'améliorer tandis que les flux de transferts courants diminuent.

Le compte financier présente de moindres entrées au titre des investissements directs, mais leur niveau demeure très élevé, traduisant notamment les financements accordés par les maisons mères à leurs filiales dans le secteur du nickel.

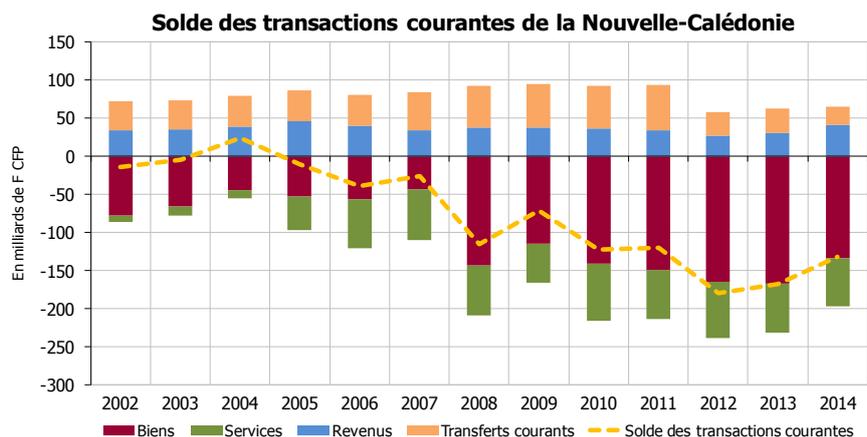
Polynésie française

Dans un contexte économique plus favorable que les années précédentes, l'excédent du compte de transactions courantes s'est accru de plus de 4 milliards de F CFP sur un an à 18,7 milliards de F CFP, grâce à l'amélioration de la majorité de ses composantes.

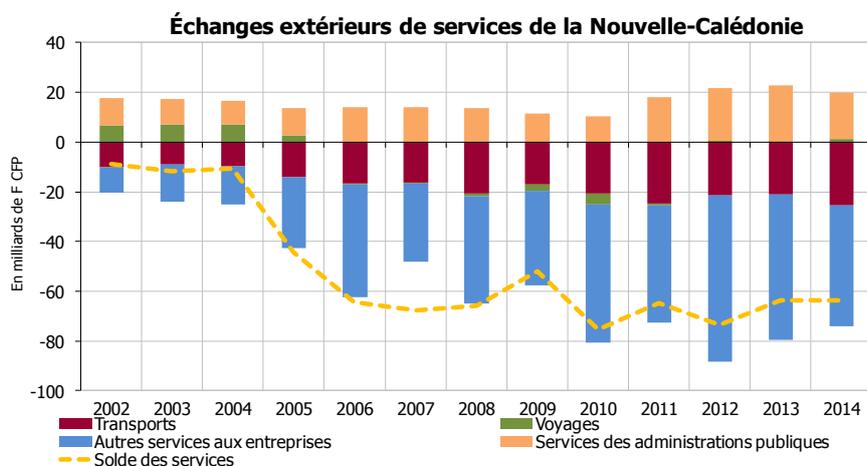
En effet, les exportations de biens progressent (+1,5 milliard de F CFP), soutenues par de meilleurs résultats des principaux produits locaux destinés à l'export, alors que les importations diminuent (-3,1 milliards de F CFP) à la faveur d'une réduction de la facture énergétique. L'excédent des échanges de services se renforce de 5,6 milliards de F CFP, pour s'établir à 53,1 milliards de F CFP, grâce aux bonnes performances observées dans le tourisme et le transport aérien.

Le compte financier fait apparaître des sorties nettes de capitaux pour un montant de 24,4 milliards de F CFP, après 15,7 milliards de F CFP en 2013. Les entrées nettes liées aux investissements directs et aux investissements de portefeuille ne permettent pas de compenser les sorties nettes des « autres investissements ».

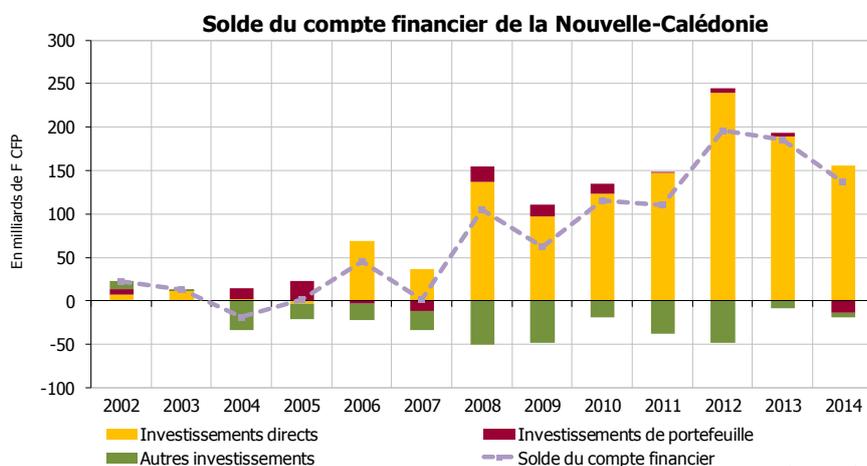
LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



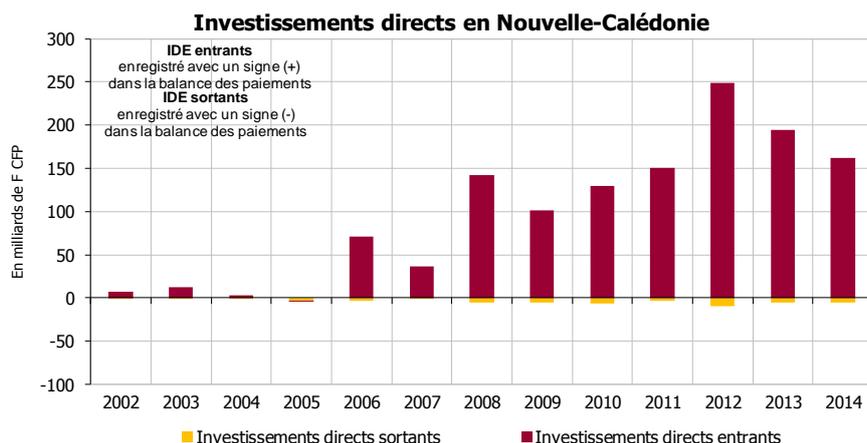
Sources : IEOM, ISPF, Douanes



Sources : IEOM, ISEE, douanes

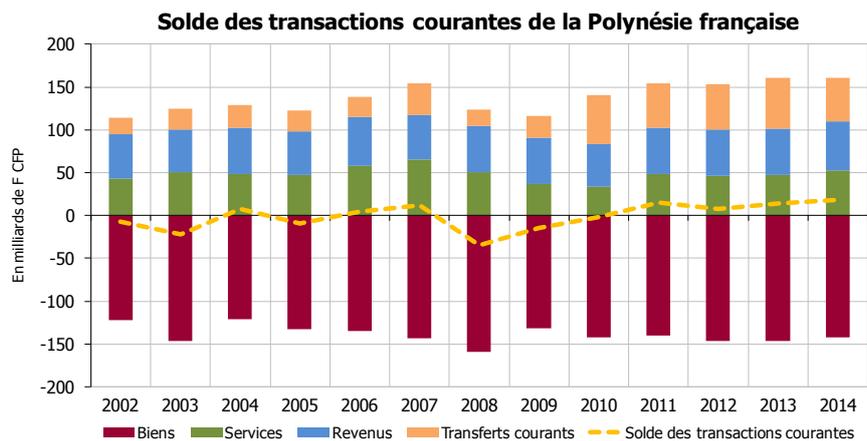


Source : IEOM

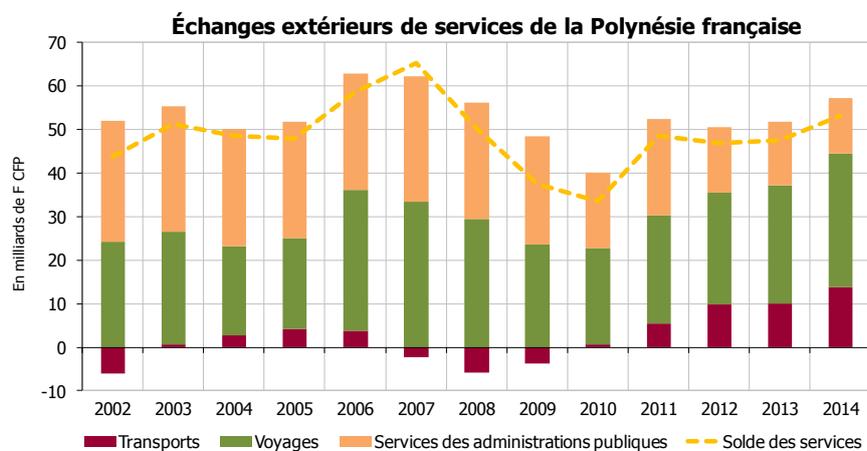


Source : IEOM

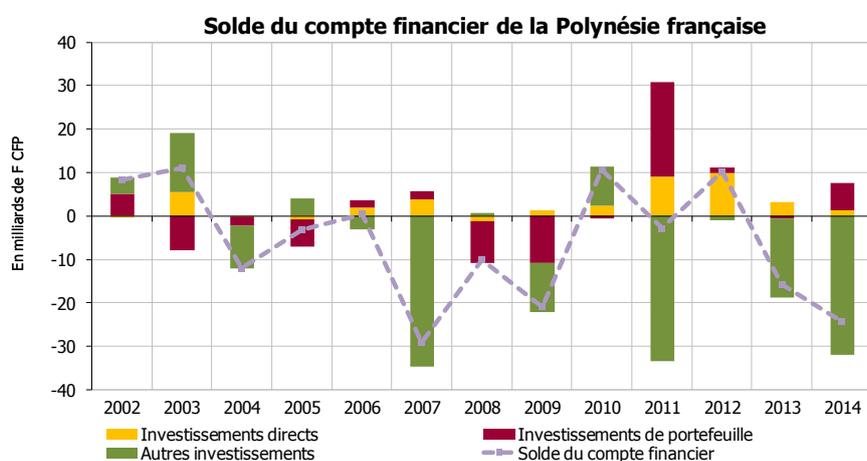
LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



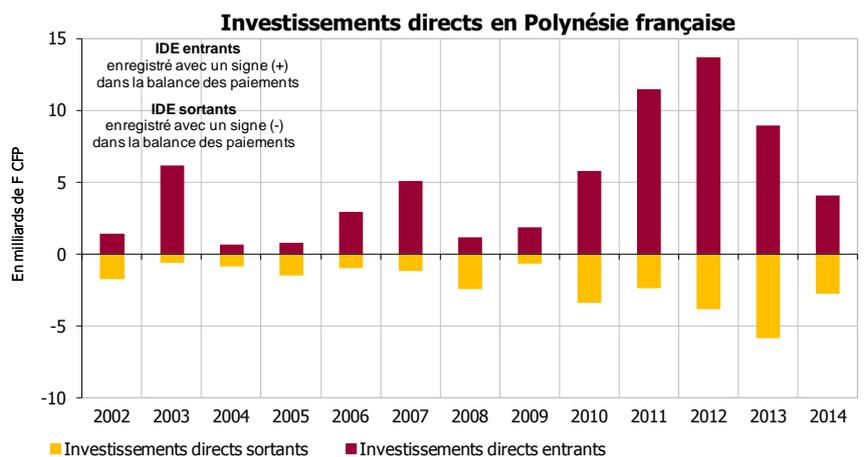
Sources : IEOM, ISPF, Douanes



Sources : IEOM, ISEE, douanes



Source : IEOM



Source : IEOM

NORMES MÉTHODOLOGIQUES

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont actuellement publiées selon les normes de la cinquième édition du « Manuel de balance des paiements » du FMI (« BPM5 »). La sixième édition du Manuel du FMI (« BPM6 ») vise notamment à une meilleure articulation avec la comptabilité nationale. Cela implique un certain nombre de reclassements ainsi qu'un niveau de détail plus grand. Ces données ne sont pas nécessairement disponibles dans le système actuel de collecte.

QUELQUES ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les biens : des données douanières aux données d'échanges de biens de la balance des paiements

Les données douanières constituent la principale source utilisée pour l'établissement de la balance des biens. Elles font néanmoins l'objet de différents retraitements en balance des paiements : exclusion des opérations qui ne donnent lieu ni à transfert de propriété, ni à paiement ; importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance et fret) ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) pour être comparables aux exportations.

L'estimation de la ligne voyages

La ligne « voyages » prend en compte au crédit l'ensemble des dépenses en Nouvelle-Calédonie / Polynésie française des non-résidents et, au débit, celles des résidents calédoniens / polynésiens à l'extérieur de la Collectivité, et ce quel que soit le motif du déplacement (voyages touristiques, d'affaires, sanitaires ou scolaires). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Depuis 2008 en Nouvelle-Calédonie et à partir de 2009 en Polynésie française, la ligne « voyages » est mesurée à l'aide des enquêtes tourisme de l'ISEE et de l'ISPF.

Les revenus

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements :

- les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versés par l'État métropolitain à ses agents) et inversement ;
- les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

Les transferts courants

Les transferts courants comprennent à la fois les transferts courants des administrations publiques, les envois de fonds de travailleurs et d'autres transferts tels que les indemnités et une partie des primes d'assurance sur marchandises. Cette rubrique présente traditionnellement un solde largement excédentaire au sein des deux Collectivités en raison du poids des transferts en provenance des administrations publiques métropolitaines. Ceux-ci recouvrent notamment, côté crédits, les prestations sociales versées (principalement les pensions), les dépenses d'investissement et les dotations aux collectivités locales ; et côté débits, les recettes perçues par l'État telles que les cotisations sociales et les impôts.

Les investissements directs (ID)

Ils couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion ou la capacité de l'exercer. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. En deçà de ce seuil, les opérations sur actions sont classées dans les investissements de portefeuille. Les ID comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (dont prêts, avances, dépôts, à court et long terme). L'acquisition (ou la vente) d'un bien immobilier est également considérée comme une opération d'ID. Par ailleurs, les bénéfices réinvestis ne sont pas pris en compte.

Les investissements de portefeuille

Ils comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents (achats à l'émission, négociations et remboursements), à l'exclusion des produits financiers dérivés, des avoirs de réserve et des opérations liées aux ID :

- opérations des résidents de Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) sur les titres émis par des non-résidents ;
- opérations des non-résidents sur les titres émis par des résidents de Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française).

Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements. On notera en particulier que :

- les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur ;
- l'IEOM ne détient pas de réserves de change. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des deux collectivités.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Hervé GONSARD

Editeur et imprimeur : IEOM

Achévé d'imprimer : décembre 2015 – Dépôt légal : décembre 2015 – ISSN 1968-6277